

Communiqué aux actionnaires

Credit Suisse Index Fund (Lux)

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

5, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 167524

(ci-après la «**société**»)

Les actionnaires du compartiment «**Credit Suisse (Lux) Bond Green Bond Global Blue**» (le «**compartiment**») sont informés par la présente que le Conseil d'administration de la société (le «**Conseil d'administration**»), à la suite des clarifications successives apportées à la mise en œuvre prochaine du SFDR «niveau 2» et après examen de la méthodologie de l'«indice Bloomberg MSCI Global Green Bond» (l'«**indice**») reproduit par le compartiment, est parvenu à la conclusion que l'indice n'est pas exposé exclusivement et de manière continue pendant le cycle de vie du compartiment aux placements durables, ce concept étant actuellement à interpréter dans le cadre du SFDR.

Par conséquent, le Conseil d'administration a décidé de reclasser le compartiment en tant que fonds relevant de l'article 8 du SFDR.

Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec le changement ci-dessus peuvent racheter leurs actions sans frais jusqu'au 2 février 2023, avant l'heure limite indiquée. Ces changements prennent effet au 31 décembre 2022.

Les actionnaires sont priés de noter que le nouveau prospectus et le DIC PRIIPPS reflétant la reclassification ci-dessus sont disponibles au siège social de la Société conformément aux dispositions du prospectus.

Ces documents sont également disponibles sur www.credit-suisse.com.

Luxembourg, le 30 décembre 2022

Le Conseil d'administration